



## Tarif 2020 ACC

COTISATIONS ET PARTICIPATIONS	- 25 ANS	+ 25 ANS	COTISATIONS ET PARTICIPATIONS
Cotisation adhérent ACC	90 €	90 €	Obligatoire pour toute personne souhaitant être membre actif, membre bienfaiteur ou simple adhérent
Participation frais généraux	50 €	150 €	Obligatoire pour toute personne souhaitant être membre actif ou bienfaiteur
Avantage famille/enfant -30% sur les frais	35 €	105 €	Valable sur la participation la moins chère
Licence FFVP (à partir de, arrondi)	85 €	165 €	Obligatoire pour être membre actif
Emplacement hangar aéronaf (motorisé ou non) annuel	1200 €	1200 €	Sous réserve d'accord du Comité et d'être membre bienfaiteur
Emplacement hangar planeur en remorque annuel	480 €	480 €	Sous réserve d'accord du Comité et d'être membre bienfaiteur
REMORQUÉS	- 25 ANS	+ 25 ANS	REMORQUÉS
Remorqué 250m/sol	15 €	15 €	
Remorqué 500m/sol	25 €	25 €	
Remorqué 1000m/sol	50 €	50 €	
Convoyage air la minute de vol Retour	3 €	4 €	Ou forfait selon distance, après accord du comité
FORFAITS ANNUELS CELLULE PLANEUR+TMG	- 25 ANS	+ 25 ANS	FORFAITS ANNUELS CELLULE PLANEUR+TMG
Forfait minimum 10 heures de vol	300 €	400 €	Avec une licence FFVP Passion ou Duo
Forfait 15 heures de vol. +125€ soit 25€/heure	425 €	525 €	Avec une licence FFVP Passion ou Duo
Forfait 20 heures de vol. +75€ soit 15€/heure	500 €	600 €	Avec une licence FFVP Passion ou Duo
Forfait 25 heures de vol. +50€ soit 10€/heure	550 €	650 €	Avec une licence FFVP Passion ou Duo
Au delà de 25 heures	0 €	0 €	Avec une licence FFVP Passion ou Duo
Pilote licence DUO forfait (tranche de 5 heures)	150 €	150 €	Avec une licence FFVP Duo, forfaits annuels possibles si le nombre d'heures est suffisant
Instructeurs (vols perso) heures illimitées	300 €	400 €	Concerne uniquement les instructeurs planeur
Pilotes remorqueurs (vols perso) heures illimitées	300 €	400 €	Concerne uniquement les pilotes remorqueurs
Tarif VI perso	60 €	60 €	Permettant de faire voler un(e) ami(e) ou membre de la famille en compagnie d'un pilote VI lorsqu'on n'a pas de qualification emport passager. Tout en bénéficiant d'un tarif membre du club.
FORMATION	- 25 ANS	+ 25 ANS	FORMATION
<b>Pack formation module 1 et 2 (vol local) :</b> Inclus : cotisation, frais de participation, licence FFVP de base, manuel du pilote, carnet de vol, heures cellules illimitées, mises en l'air. (limité à 25 remorquages et 120 minutes de moteur TMG)	1200 €	1500 €	Valable une année, la licence FFVP passion de base est incluse. Au delà de 25 remorquages, chaque remorqué est facturé au tarif. Au delà de 120 minutes de moteur TMG, le temps moteur est facturé au tarif. Le temps cellule est illimité toute l'année sur toutes les machines, avec ou sans instructeur. Destiné aux élèves en <b>Module 1 (Objectif Lâcher)</b> et en <b>Module 2 (Se perfectionner et obtenir une SPL restreinte)</b> - Un élève peut bénéficier de ce forfait s'il est en module 2 la deuxième année de formation, ou être facturé au tarif standard.
<b>Formation module 3 (campagne) :</b> S'adresse aux titulaires d'une SPL restreinte au vol local. Tarif standard au forfait. Certains aspects du vol sur la campagne peuvent être abordés durant la formation au vol local			Le <b>Module 3 (Objectif SPL complète)</b> concerne des pilotes lâchés à l'issue du module 2 et sont au tarif standard, sauf s'ils parviennent à entrer en module 3 dès la première année, ou bien s'ils terminent leur module 2 la deuxième année, auquel cas la seule limite est le nombre de remorqués. Cela concerne également des pilotes brevetés BPP qui n'ont pas eu la qualification campagne. Dans ce cas, ils sont facturés au tarif standard.
Exercice casse câble	0 €	0 €	Réservé aux élèves en formation - 15€ (tour de piste) pour un pilote lâché ou breveté
Simulateur avec instructeur	0 €	0 €	Inclus dans le forfait formation
Cours théoriques avec instructeur	0 €	0 €	Inclus dans le forfait formation
Carnet de vol personnel	15 €	15 €	Inclus dans le forfait formation la première année
Manuel pilote planeur personnel	40 €	40 €	Inclus dans le forfait formation la première année
TMG SF28/25	- 25 ANS	+ 25 ANS	TMG SF28/25
Temps moteur (heure)	60 €	60 €	Selon relevé horamètre
Temps cellule incluse dans tous les forfaits	0 €	0 €	
VOLS DÉCOUVERTES (MEMBRES NON PERMANENTS)	- 25 ANS	+ 25 ANS	VOLS DÉCOUVERTES (MEMBRES NON PERMANENTS)
1 Vol découverte - 20 à 30 minutes	95 €	95 €	Assurance FFVP incluse
Vol découverte remboursé en cas d'inscription au club sur un forfait formation uniquement, avant le 1er juillet			
Forfait découverte 3 journées 3 vols de 30 à 45 minutes	220 €	260 €	1 vol en moto-planeur + 2 vols en planeur ou 3 vols en planeur (selon météo)
Forfait découverte 6 journées 6 vols de 30 à 45 minutes	390 €	450 €	1 ou 2 vols en moto-planeur + 4 ou 5 vols en planeur ou 6 vols en planeur (selon météo)
Forfait découverte déduit en cas d'inscription au club sur un forfait formation dans l'année. Il est conseillé de basculer sur la formation avant le 1er juillet de l'année en cours.			
Stage de 15 jours consécutifs (tout inclus) - 15 remorqués maxi, heures illimitées - ou 13 remorqués + 1 heure moteur TMG <b>Non valable pour les membres actifs permanents, sauf inscription à partir du 1er juillet.</b> <b>Accès limité et sous réserve de disponibilité des encadrants et des machines adaptées au niveau des personnes souhaitant cette formule.</b>	1000 €	1300 €	Pack tout inclus, cotisation, licence FFVP Passion de base, heures planeur illimitées, 15 remorqués maxi ou 13 remorqués maxi + 60 minutes moteur TMG (selon météo) Peut être déduit sur le tarif standard si plus de 15 jours (selon nombre d'heures) A delà de 15 remorqués, chaque remorqué est facturé au tarif. Au delà de 60 minutes de moteur TMG, le temps moteur est facturé au tarif. Le temps cellule est illimité durant le stage sur toutes les machines, avec ou sans instructeur. <b>Peut être transformé en forfait formation au delà de 15 jours ou 15 vols (+200€)</b>
VOL MOTEUR	- 25 ANS	+ 25 ANS	VOL MOTEUR
Heure de vol F-GMXE	200 €	200 €	
Heure de vol F-GGZX	150 €	150 €	1 heure gratuite pour les pilotes remorqueurs / an
Heure de vol F-BSVR	100 €	100 €	1 heure gratuite pour les pilotes remorqueurs / an

Tarif modifiable par le comité directeur, une information étant transmise à l'ensemble des membres le cas échéant.